

COURRIER

MONTREUIL, LE 25 NOVEMBRE 2025

ARTICLES PARUS DANS LE FIGARO.FR ET LE FIGARO QUOTIDIEN

La Fédération Mines Énergie de la CGT souhaite vous faire part de sa réaction à la suite des deux articles que vous avez signés, le mardi 18 novembre et le jeudi 20 novembre.

Madame BEMBARON,

Vous avez essayé de nous contacter durant la période de vote des élections de CMCAS 2025, mais nous avions fait le choix de respecter le protocole électoral en ne prenant pas la parole pendant que le scrutin était en cours.

Nous ne savons pas si vous avez contacté d'autres Organisations Syndicales de la Branche des Industries Électriques et Gazières (IEG) et, le cas échéant, si l'une d'entre elles vous a répondu ou si elles ont montré le même respect que nous pour la démocratie sociale. Notons toutefois que certaines sont citées dans votre article, ce qui pourrait démontrer une démarche pour le moins en opposition avec les règles standard d'un processus démocratique...

Aujourd'hui, il nous semble important de vous apporter des informations utiles car vos articles comportent certaines approximations ou inexactitudes. Nous en reprendrons certains passages sous la forme italique et entre guillemets.

À plusieurs reprises, dans vos articles, vous écrivez « *le CE d'EDF* », ce terme est complètement erroné. À la différence des comités d'entreprises de droit commun, ces activités sont gérées d'une part au niveau de la Branche des IEG et d'autre part, par des organismes ad hoc, dotés de la personnalité morale : la Caisse Centrale des Activités Sociales (CCAS), chargée des activités nationales, 66 caisses mutuelles complémentaires et d'activités sociales (CMCAS), chargées des activités décentralisées, et le Comité de Coordination des CMCAS assurant la cohérence de l'action des 66 caisses locales et de leur lien avec l'activité de la CCAS et ayant pour rôle la collecte de la contribution auprès des employeurs de la Branche et la répartition équitable de la dotation. Ainsi, cette organisation permet à chaque organisme de jouer un rôle au service des bénéficiaires.

Cet ensemble constitue les Activités Sociales de l'Énergie !

Les Activités Sociales de l'Énergie sont en faveur des salariés actifs et des retraités, issus des entreprises des Industries Électriques et Gazières (IEG). Une Branche professionnelle qui compte 157 entreprises dont EDF SA, Enedis, GRDF, RTE, Engie SA, GEG, le Groupe Énergie Vienne, SÉOLIS, la SHEM, la CNR, ELENGY, STORENGY, etc.

Depuis leur création en 1946 en France, les Activités Sociales de l'Énergie fédèrent et rassemblent les personnels des entreprises de la Branche des Industries Électriques et Gazières autour de valeurs et d'activités communes. On compte plus de 140 000 salariés actifs et plus de 150 000 retraités et leurs familles. Elles rayonnent donc sur plus de 680 000 bénéficiaires, soit plus d'1% de la population Française.

Ces élections sont d'abord et avant tout des élections locales. Il s'agit pour les électriciens et gaziers, actifs et retraités, d'élire les administrateurs et administratrices des Conseils d'Administration des 66 CMCAS et non 69, comme nous pouvons le lire dans vos articles. C'est d'ailleurs pour cette raison que le résultat se concrétise d'abord dans les Bureaux de vote locaux.



Ensuite, le bureau de vote national comptabilise, pour chaque Organisation Syndicale, les voix obtenues sur l'ensemble des scrutins. Ce comptage global permet de définir le nombre de sièges obtenus, pour chacune des Organisations syndicales, au Conseil d'Administration de la CCAS. Lorsque vous écrivez « *cinq des dix membres du conseil d'administration du CCAS d'EDF sont issus des rangs de la CGT* », le CA de la CCAS est en réalité composé de 18 membres. Pour votre parfaite information, 9 sièges pour la CGT, 4 pour la CFE CGC, 3 pour la CFDT et 2 pour FO.

Le calcul de la répartition des sièges est réalisé avec la méthode dite de la plus forte moyenne. En ce sens, nous sommes bien loin d'un calcul complexe du décompte des voix que vous sous-entendez, car c'est ce qui s'applique sur l'ensemble des scrutins des instances représentatives du personnel dans les IEG.

Concernant la répartition des sièges pour la session du Comité de Coordination des CMCAS, il s'agit d'un suffrage indirect, par un collège de grands électeurs. Elle se fera dans un second temps, en 2026. Les administrateurs et administratrices des 66 CMCAS seront alors appelés à voter pour élire les sessionnaires du Comité de Coordination.

Pour faire un parallèle, ces deux modes de scrutin sont semblables à l'élection des Députés élus directement par les citoyens pour former l'Assemblée nationale et pour le Sénat à partir d'un suffrage indirect, par un collège de grands électeurs. C'est pourquoi, lorsque vous citez, dans vos articles, la Cour des comptes qui considère « *Un empilement complexe d'instances que la Cour des comptes avait aussi dénoncées dans son rapport* », ou bien, lorsque vous écrivez : « *Mais le mode d'élection du CCAS ne facilite pas le changement.* » ou encore « *Inertie des votes* ». De notre point de vue, c'est implicitement remettre en cause les fondements mêmes de notre République et de notre Démocratie.

Lorsque vous écrivez : « *selon nos informations - il n'est pas des plus généreux avec les salariés, pensionnés et ayants droit : 24 euros par personne et par an reviendraient aux bénéficiaires, selon les calculs de la CFE-CGC.* ». Ce chiffre ne revêt d'aucune réalité budgétaire. L'objet social de nos organismes n'étant d'ailleurs pas de redistribuer l'argent en monnaie sonnante et trébuchante.

En revanche, la conception des Activités Sociales CGT, en adéquation avec le rôle de nos organismes défini par l'article 25 du Statut national des Industries Électriques et Gazières relève de : créer une offre de vacances riche et variée pour les familles, des colonies de vacances pour les jeunes, une offre culturelle, protéger et accompagner les accidents de la vie, développer une protection sociale de haut niveau, mener des actions sanitaires et sociales, accompagner les bénéficiaires subissant des accidents de la vie, permettre aux enfants en situation de handicap de pouvoir partir en colonie comme les autres, permettre à nos anciens de sortir de l'isolement par l'organisation de réseaux de bénévoles, organiser des loisirs sportifs, des rencontres, des arbres de Noël, servir des repas de qualité et bien d'autres services encore rendus aux électriciens et gaziers. Le tout à des coûts accessibles et équitables, quelles que soient les conditions de revenu. Ces actions sont récurrentes mais nous savons aussi agir dans les situations les plus exceptionnelles. Certains de vos confrères avaient d'ailleurs valorisé dans la presse l'accueil des étudiants que nous avions mis en place durant la période covid, par exemple, pour aider les jeunes les plus précaires et les plus isolés

C'est à cela que les salariés des Activités Sociales œuvrent chaque jour pour faire vivre ce modèle social, solidaire et juste. Ils sont un maillon essentiel pour faire vivre ces Activités Sociales de haut niveau au quotidien.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des bénéficiaires et organiser l'ensemble de cette offre, nous avons aussi besoin d'un système administratif et informatique d'ampleur, de locaux, d'accueil, de proximité et bien d'autres choses. Nos organismes devraient donc plus justement être qualifiés d'organismes de « services ».

Entièrement gérées PAR ET POUR les salariés actifs et retraités de la Branche des Industries Électriques et Gazières, les Activités Sociales de l'Énergie portent depuis qu'elles existent un projet unique dans le paysage des droits sociaux en France. Fières et attachées à leur modèle et à leurs valeurs – **Solidarité, Dignité, Justice sociale** – elles sont néanmoins particulièrement attentives aux changements qui traversent le monde.

Ce modèle a évolué, il a su s'adapter à la réalité d'aujourd'hui, celle d'un libéralisme à la manœuvre qui, en à peine trente ans, aura désintégré deux grandes entreprises, pourtant fleurons de l'industrie française, en de multiples entreprises. Loin d'être ringarde ou en décalage avec la réalité, fortes de leur histoire, les Activités Sociales de l'Énergie sont bien ancrées dans le présent et continueront d'évoluer en conservant leurs valeurs.

Quant à ceux qui « *rêvent de mettre fin à cette domination sans partage* », nous rappelons qu'il y a bien longtemps que la gestion est pluraliste au sein de nos Activités Sociales. Cependant il est possible qu'en période électorale certains aiment à oublier leur responsabilité. À ce titre, il est important de rappeler que la grande majorité des orientations de nos organismes, les budgets validés dans les conseils d'administration des CMCAS ou de la CCAS, les choix d'investissements, sont très loin d'être votés par la seule et unique CGT. Loin d'une « *gestion sans partage* », nous cherchons autant que possible le consensus avec les autres organisations syndicales.

La réalité c'est qu'aujourd'hui deux modèles s'affrontent. Force est de constater, par le résultat des votes, que celui porté par la CGT reste, et de loin, majoritaire chez les électriciens et gaziers. À ce titre, nous constatons que vous vous êtes plus attachée à un titre tapageur sur le recul de 2% de la CGT qu'à mettre en avant le fait que nous restons 20 points au-dessus de la 2^e organisation syndicale. Chacun en prendra son parti et jugera de la pertinence de cette analyse...

Dans le secteur de l'Électricité et du Gaz, la CGT porte un modèle global qui prend en compte :

- Le Service Public de l'Énergie pour l'intérêt général, la réponse aux besoins de la nation et des citoyens.
- La baisse des factures pour les Usagers, en commençant par la baisse de la TVA à 5,5% sur les factures d'électricité et de gaz.
- L'augmentation des salaires et des pensions pour celles et ceux qui font vivre le Service Public.
- Le droit à des Activités Sociales de qualité pour toutes et tous les bénéficiaires actifs et retraités.

Il s'agit d'un modèle global cohérent, réaliste et financable, qui s'appuie sur un socle de valeurs constitué de partage, de solidarité et qui organise une juste répartition des richesses créées par les travailleuses et travailleurs dans les entreprises du secteur de l'énergie.

Nous œuvrons chaque jour dans le tourisme social et solidaire, avec des acteurs résolument engagés dans la responsabilité sociale et écologique. Nous portons une politique culturelle ambitieuse, pour soutenir la création, faire vivre des spectacles vivants. Nous développons des solidarités sur le territoire national, mais aussi à l'international. Nos institutions répondent présentes à chaque fois qu'il faut aider, que ce soit pour l'accueil de réfugiés, quand il y a des catastrophes naturelles, ou pour aider dans le cadre des plans grand froid.

Nous développons de réels échanges internationaux avec nos homologues d'égal à égal et non pas que sous l'angle de la solidarité ou de la charité. C'est une richesse mutuelle que nous défendons. Le contexte géopolitique actuel nous rappelle plus que jamais que la solidarité et la paix entre les peuples ne se décrètent pas, elles se construisent au quotidien. Nous contribuons à des projets de coopération internationales et au développement humain visant à renforcer la capacité d'autodétermination des peuples sur tous les continents.

Ce modèle est en totale opposition face à ceux qui portent l'individualisme, l'indifférence et la charité.

Notre vision, c'est de placer l'Humain au centre des intérêts pour faire société.

Nous le portons avec nos valeurs syndicalistes et c'est bien ce projet que les électriciens et gaziers ont choisi de mettre en tête à ces élections. Vos investigations vous permettront d'ailleurs d'identifier que sur cette grande ligne, la CGT trouve aussi des convergences avec d'autres organisations syndicales sur un certain nombre de points.

Nous refusons que nos Activités Sociales deviennent un simple objet de redistribution visant à compenser une augmentation du pouvoir d'achat en réalité due aux salariés par les employeurs des IEG. Nous trouvons d'ailleurs des convergences sur ce thème dans la gestion pluraliste.

Il nous paraissait important de porter à votre connaissance des éléments de compréhension qui vous permettront, nous en sommes certains, une plus rigoureuse rédaction dans vos futurs articles sur ce sujet. Chacune et chacun a le droit à sa liberté de pensée, à condition de disposer d'une information fiable, crédible et vérifiée.

Tout comme nous respectons la liberté de la presse, vous respecterez que la FNME-CGT s'autorise à user de la liberté d'expression syndicale pour faire connaître ces éléments à l'ensemble des électriciens et gaziers.

Bien respectueusement,



Pour la FNME-CGT,
Gaël FAROU
Secrétaire Général Adjoint
Administrateur
Relation Presse / Médias